

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 V. 503 Voeu relatif aux gares multimodales

Le Conseil de Paris,

Considérant que plusieurs études démontrent que pour inciter les usagers à utiliser les transports collectifs et donc abandonner la voiture polluante et encombrante, l'argument de la qualité du service de transport est encore plus décisif que le prix ;

Considérant que les gares multimodales sont des outils indispensables à l'amélioration de la qualité des voyages permettant de changer confortablement de moyens de transport ; qu'il convient de fluidifier les cheminements vers les correspondances, assurer un meilleur affichage des transports disponibles aux abords des gares (vélos, scooters, trottinettes, outre le métro, bus, tram...), développer des salles d'attente de qualité ;

Considérant que les gares multimodales représentent désormais des enjeux essentiels de la mobilité en Île-de-France ;

Considérant que dans les gares parisiennes, Gare du Nord, Gare Montparnasse, Gare de Lyon, Gare de l'Est, Gare Saint-Lazare, Gare d'Austerlitz et Gare de Bercy, chaque jour des millions de voyageurs, dont des parisiens et des franciliens, empruntent l'ensemble des transports en commun ;

Considérant l'étude de la FNAUT IDF de novembre 2016 « Les gares parisiennes : un laboratoire de l'intermodalité ? » ;

Considérant les recommandations de la MIE sur l'avenir du périphérique de 2019 et plus particulièrement la recommandation 21 concernant le développement des gares multimodales ;

Considérant que d'importants progrès doivent être faits dans les gares parisiennes pour qu'elles deviennent de véritables gares multimodales modernes garantissant la fluidité des cheminements et incitant ainsi à l'abandon de la voiture au profit d'autres moyens de transport moins polluants ;

Considérant la polémique autour de la Gare du Nord et de sa rénovation ;

Considérant l'accord trouvé entre la Ville de Paris et la SNCF pour retravailler ensemble le projet de la rénovation de la Gare du Nord, et les réunions prévues entre la SNCF, la ville de Paris et la mairie du 10^{ème} ;

Considérant la nécessité d'associer l'ensemble des élus des villes d'Ile-de-France traversées par les lignes de RER et de Transilien dans une réflexion sur l'avenir des gares parisiennes ;

Sur proposition de Laurence GOLDGRAB et les élus du groupe RGCI

Emet le vœu que la Ville de Paris :

- Propose à la SNCF de mettre en place une concertation globale et transversale sur les moyens et besoins nécessaires d'une gare multimodale moderne, adaptées aux grands enjeux de déplacements de la Ville de demain, facilitant les expériences des voyageurs pour les inciter à délaisser la voiture polluante et encombrante au profit des transports en commun,
- Propose que cette concertation associe l'ensemble des acteurs concernés, aussi bien IDF mobilité, la RATP, la Ville de Paris, que les maires des villes traversées par les lignes de RER et de Transilien arrivant dans les gares parisiennes.